

MODULE 3

FICHE DE FORMATION

Rôle des personnes référentes de la composante militaire en matière de protection de l'enfance

Opérations offensives

BUT

Cet exercice a pour but d'améliorer la compréhension des apprenants quant à la manière dont les contingents militaires peuvent répondre aux situations au niveau tactique, pour protéger les droits des enfants et promouvoir une réponse intégrée et complète en matière de protection de l'enfance dans la zone de mission.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Aborder le rôle de la composante militaire en appui de la protection de l'enfance dans la zone de mission des Nations Unies, en ce qui concerne les opérations offensives au niveau tactique
- Reconnaître les réponses militaires qui s'imposent face à des situations réalistes au niveau tactique et identifier les sources d'autorité juridique et l'obligation de prendre des mesures
- Décrire le cadre opérationnel de la collaboration avec les forces du pays hôte et les partenaires, et l'approche à adopter pour partager les préoccupations et intervenir, le cas échéant
- Aborder les rôles et les fonctions des autres composantes de mission et des acteurs extérieurs quant aux enjeux de protection de l'enfance
- Reconnaître les processus et les enjeux de coordination des acteurs d'une mission
- Identifier les tâches militaires impliquées dans la réponse intégrée de la mission pour atténuer le risque de violations graves contre les enfants

CONTEXTE

Ce scénario est inspiré d'un événement de la vie réelle qui est survenu en 2017, il concernait la MONUSCO qui avait un mandat pour conduire des opérations offensives à ce moment-là. Les noms et les lieux ont été retirés/modifiés.

DIRECTIVES SPÉCIFIQUES À LA MISSION

Pour les besoins de cet exercice, utiliser le modèle de la directive du commandant de la force sur la protection de l'enfance de la MONUSCO (2021), les règles d'engagement de la Mission Y et d'autres documents distribués dans le cadre du Module 2.

CONTEXTE

Le territoire de Beni chevauche la frontière entre les provinces du Nord-Kivu et d'Ituri en République démocratique du Congo. Ce territoire dispose de terres d'agriculture intensive, dispersées à travers des jungles forestières. Il produit beaucoup de café, regorge de ressources naturelles, et dépend de l'exploitation minière. La ville centrale est Beni, et des chemins de terre relient de petits villages à la route principale. Beaucoup de villages sont coupés de l'extérieur et ont peu voire aucun contact avec le gouvernement. Dans ces communautés, les enseignants, les anciens des villages, les groupes de femmes et les prêtres jouent un rôle important. Les infrastructures sont très rudimentaires et la zone est facile à infiltrer. Des forces destructrices, dont les Forces démocratiques alliées (ADF), la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), des groupes dissidents et des groupes armés non alignés harcèlent la population locale. La MONUSCO a consolidé sa présence, mais n'est pas encore parvenue à isoler et neutraliser les ADF et la FRPI. Des éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo (connues sous leur acronyme FARDC) mènent des opérations conjointes avec la MONUSCO.

Depuis quelque temps, les ADF augmentent leurs effectifs dans le secteur, en réponse aux attaques que mène la force de la MONUSCO contre leurs opérations de contrebande, attaques qui mettent à mal leurs finances. Les ADF ont lancé plusieurs attaques d'exploration ciblant des bases des Nations Unies, qui ont fait de nombreuses victimes onusiennes. On sait qu'elles utilisent des enfants soldats, souvent armés de pierres et de machettes, qu'elles envoient mourir au combat au début de leurs attaques. Elles ont plusieurs camps temporaires très mobiles. Pour faciliter leurs raids, les ADF gardent les camps de combattants séparés des camps d'appui logistique qui abritent la majorité des femmes et des enfants du groupe.

SITUATION

Vous êtes la personne référente de la force en matière de protection de l'enfance, en poste au quartier général de la force. Vous assistez à la réunion d'information du matin quand la cellule U3 présente le compte rendu suivant :

Pendant la nuit, les ADF ont attaqué une base de patrouille des Nations Unies, dont l'effectif a dû se replier à Beni après avoir subi des pertes. On estime qu'elles pourraient attaquer la ville de Beni dans les prochaines 72 heures.

Le commandant de la force a déjà discuté par visioconférence avec le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) et l'Équipe de direction. Le/la commandant-e de la force dit avoir été autorisé-e à ordonner une contre-attaque immédiate pour empêcher les ADF de prendre le contrôle de Beni. Il/elle a donc autorisé des frappes aériennes et des tirs d'artillerie immédiats sur les positions des ADF.

Le conseiller principal pour la protection de l'enfance de la mission a raté la réunion du matin et discute avec vous par la suite. Le conseiller principal pour la protection de l'enfance est inquiet quant au nombre d'enfants aux mains du groupe armé (en tant que combattants, cuisiniers et porteurs dans le camp d'appui logistique) et il insiste sur la nécessité de réduire au minimum les pertes humaines pendant les opérations offensives en cours de planification.

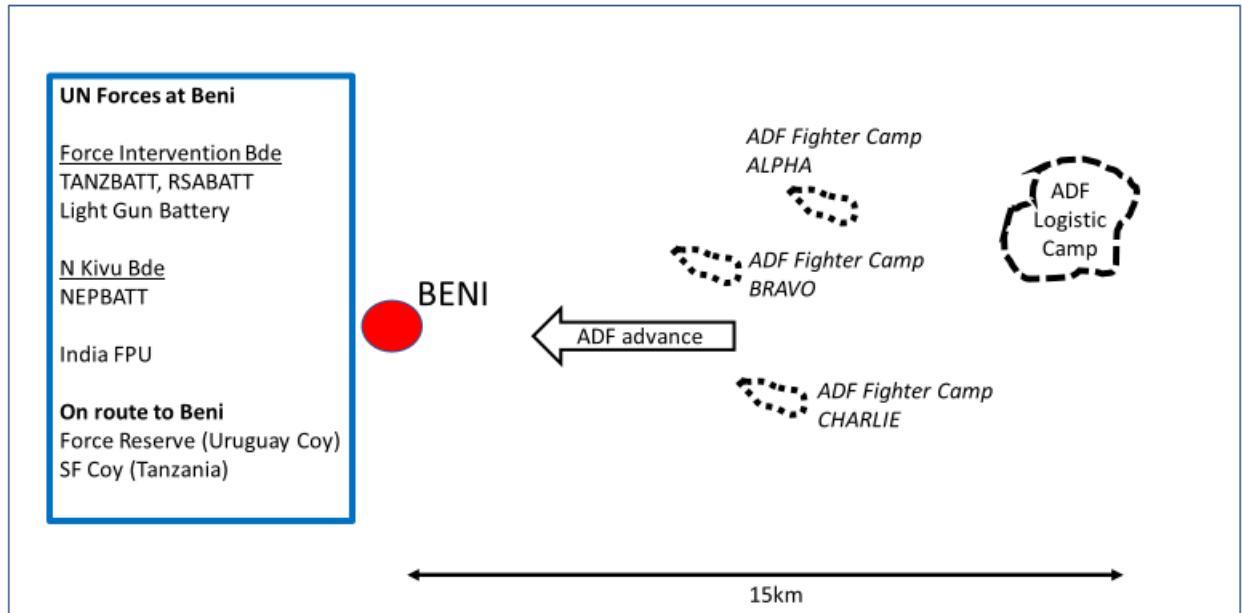
En tant que personne référente de la force en matière de protection de l'enfance, vous portez les réserves du conseiller principal de la protection de l'enfance au chef d'état-major de la force, qui répond que l'opération offensive doit avoir lieu. Il est prévu d'isoler les camps d'appui logistique pendant les frappes contre les camps de combattants. Le personnel de la mission est encore en communication avec le chef des ADF, pour essayer de le persuader de mettre un terme à ses actions. Le chef d'état-major de la force souhaite que :

- Vous vous concentriez sur les mesures qui pourraient permettre de réduire les conséquences sur les enfants et les familles appartenant au groupe armé, aussi bien avant les attaques que pendant et après l'opération immédiate
- Vous envisagiez des mesures de contrôle qui pourraient être appliquées aux tirs et aux manœuvres.

L'exécution du plan ne fait que commencer, mais les frappes débuteront dans les prochaines 48 heures.

Forces en présence :

- Des forces du centre du secteur sont en cours de redéploiement pour protéger Beni
- De plus, la brigade d'intervention de la force dispose de deux bataillons d'infanterie légère dans le secteur : le TANZBATT et le RSABATT. Le commandant de brigade entend s'en servir pour protéger les flancs et isoler les camps d'appui logistique afin que la compagnie de réserve de la force (Uruguay) et la compagnie de forces spéciales puissent neutraliser les camps de combattants
- La force de la MONUSCO est dotée de huit hélicoptères d'attaque, qui effectueront quatre frappes par jour
- La brigade d'intervention de la force dispose d'une batterie de canons légers qui serviront à appuyer l'opération
- Les drones aériens de la force peuvent être déployés dans un délai de 24 heures



Autres organisations présentes dans la zone :

- Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont du personnel sur le terrain
- On sait que Médecins Sans Frontières, Save the Children et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) opèrent occasionnellement dans la région de Beni

EXIGENCES

Sur la base de la situation décrite, les apprenants, travaillant au sein des groupes désignés, doivent aborder et analyser le(s) scénario(s) et préparer une présentation de 10 minutes destinée à être exposée en plénière, au chef d'état-major et au conseiller principal pour la protection de l'enfance.

Cette présentation doit aborder les points suivants :

- 1) Le fondement juridique et les principes directeurs de la protection de l'enfance sur lesquels le commandant doit asseoir ses décisions
- 2) Des frappes (tirs indirects) contre les ADF sont déjà en cours. Comment la mission et la force pourraient-elles réduire les conséquences sur les femmes et les enfants présents dans les camps du groupe armé durant cette phase ?
- 3) Les opérations des Nations Unies commenceront prochainement. Comment l'impact sur les femmes et les enfants dans les camps des ADF peut-il être limité ?
- 4) Comment l'impact sur les femmes et les enfants dans les villages environnants peut-il être limité ?
- 5) En raison de l'opération, la force est susceptible de prendre en charge un nombre important d'enfants associés aux ADF, au moins dans un premier temps. Quelles sont les mesures qui s'imposent à cet égard ?

DÉROULEMENT DE L'EXERCICE

Les groupes disposeront de 120 minutes (2 heures) pour évoquer la (les) situation(s), formuler des recommandations et préparer la présentation/le rapport. Chaque groupe dispose de 10 minutes pour présenter ses solutions en séance plénière. Dix minutes supplémentaires doivent être allouées à la fin, pour mettre en évidence les actions qui ont été réellement prises par le quartier général de la force dans une situation similaire.